



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	27 Octobre 2020
~~~~~	
Date d'affichage	27 Octobre 2020
~~~~~	
Nombre de conseillers	
~~~~~	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2020 A 19 H 00**

**La séance est présidée**  
**par Madame Sylvie BUTIN, Maire.**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE - MATHIEU – DUBOIS – VIRASSAMY PADEYEN  
LAQUIEZE - ABITBOL - LEGER – CHARPENTIER – BECRET - GOUVENAUX - PEREZ  
Messieurs GAINETTE - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY – HATAT –  
DOMANGE - CHERRONNET – DECLUY – LEGER – KISKELL - KAPPE SOPIO

**POUVOIR :**

Monsieur Jean-Pierre GAUMONT à Monsieur Michel BRUNI  
Madame Nathalie BIEN à Madame Rose-Marie LAINÉ  
Madame Valérie PIRSON à Madame Sylvie LANGE  
Monsieur Bastien LOMBARD à Monsieur Bertrand CHAUFFERT

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Bernard HATAT a été désigné secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 23 Septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité

**N° 20.1922 – OBJET : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**  
**MODIFICATION DE LA DUREE DU MANDAT**

**N° 20.1922 – OBJET : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES  
MODIFICATION DE LA DUREE DU MANDAT**

Par délibération n° 19.1830 du 9 Octobre 2019, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un Conseil Municipal des Jeunes.

Les membres du Conseil Municipal des Jeunes ont été élus au sein de leurs établissements scolaires pour une durée de deux ans.

Du fait de la crise sanitaire liée au COVID 19, le Conseil Municipal des Jeunes n'a pu se réunir et siéger au moins une fois par trimestre durant cette année 2020.

C'est pourquoi, il est envisagé de prolonger la durée du mandat du Conseil Municipal des Jeunes d'une année.

- Considérant l'exposé qui précède,
- Vu l'avis favorable de la Commission « Culture Communication & Enseignement » réunie le 27 Octobre 2020,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ d'**APPROUVER**, à titre exceptionnel, la prolongation de la durée du mandat du Conseil Municipal des Jeunes d'une année supplémentaire soit trois années au lieu de 2 années pour cette mandature.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie, **le 5 Novembre 2020.**

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN